



INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANTS À DES ACTIONS
D'ANIMATION, DE PRÉVENTION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA
COMMUNE

Le Maire informe

Suite aux élections municipales du 22 mars 2026, il procédera au renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du Plessis Tréville, lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Administré par un conseil d'administration, le CCAS est établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et d'un budget propre.

Qu'en application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé, au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S., à la nomination par ses soins :

- D'un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,**
- D'un représentant des **associations de personnes âgées et de retraités,**
- D'un représentant des **associations de personnes handicapées.**

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au C.C.A.S., n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du C.C.A.S. ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil municipal.

DÉLAI IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard le 21 avril 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé réception.

Fait au Plessis-Tréville le 2 avril 2026

Le Maire,

Alexis MARECHAL



